



MOBILITÉ

ZFE-m : Dispositifs d'aide pour changer de véhicule

Publié le 03 juin 2022

Afin de respecter la réglementation imposée par l'État, une ZFE-m (Zone à Faibles Émissions mobilité) a été mise en oeuvre sur 12 communes de la Métropole dont Petit-Quevilly. **L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air au quotidien.**

Cette ZFE-m concerne actuellement les véhicules utilitaires légers et les poids lourds appartenant à des personnes morales (entreprises, sociétés, associations, collectivités territoriales...).

Au 1er septembre 2022, ce sont tous les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés, y compris ceux des particuliers, qui ne pourront plus circuler dans les communes constituant la ZFE-m. Si vous êtes concernés, vous devrez peut-être changer de véhicule. Pour rouler avec un véhicule plus propre, la Métropole Rouen Normandie met en place un dispositif **d'aide financière pouvant aller jusqu'à 4000€.**

Pour obtenir des informations selon votre situation, rendez-vous sur <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/zone-faibles-emissions-mobilite> ↗

Pour en savoir plus sur les aides de l'État : <https://www.primealaconversion.gouv.fr> ↗



N'oubliez pas d'apposer votre vignette Crit'Air sur votre véhicule. C'est obligatoire, même si votre véhicule est électrique !